



## PREMIÈRE ÉPITRE DE S. JEAN <sup>1</sup>.

(D'Ephèse, vers 95.)

878. — L'authenticité de cette Epître est-elle bien certaine ?

L'authenticité de cette Epître n'a jamais été contestée, et elle ne pourrait l'être sérieusement. Elle a été citée par Papias (118), au témoignage d'Eusèbe<sup>2</sup>, puis par les plus anciens écrivains ecclésiastiques, par l'auteur de la Lettre à Diognète (150)<sup>3</sup>, S. Polycarpe (155)<sup>4</sup>, S. Irénée (185)<sup>5</sup>, Clément d'Alexandrie (200)<sup>6</sup>, Tertullien (107)<sup>7</sup>, le Canon de Muratori (160-170), comme faisant partie de l'Écriture et comme ouvrage de S. Jean. D'ailleurs, il suffit de la lire pour être convaincu que cet Apôtre en est l'auteur. S'il ne se désigne pas par son nom ou par ses prérogatives, il ne s'en révèle pas moins de la manière la plus manifeste. Il affirme qu'il a été témoin de tout ce que le Verbe de vie a fait lorsqu'il était sur la terre. Il parle comme étant bien connu de ceux à qui il s'adresse. Il s'exprime en docteur, en maître, en père. Aux erreurs qu'il combat, on peut voir l'époque où il a écrit : ce ne peut être que la fin du premier

<sup>1</sup> En tête, médaille de Diane, déesse d'Ephèse, métropole de l'Asie proconsulaire où demeurait S. Jean. *Supra*, n. 533 et 740. — <sup>2</sup> Euseb., *H.*, III, 39. — <sup>3</sup> *Epist. ad Diogn.*, 6, 10, 11. — <sup>4</sup> *Ad Philipp.*, 7. — <sup>5</sup> S. Irén., III, xvi, 8. — <sup>6</sup> *Strom.*, II, 14; Euseb., *H.*, VI, 14. Cf. III, 24. S. Hieron., *De vir. ill.*, 9. — <sup>7</sup> Tert., *Adv. Marc.*, v, 16; *Adv. Prax.*, 15.

siècle. Les vérités qu'il enseigne et la manière dont il les énonce font reconnaître l'auteur du quatrième Evangile. Le fond des idées est le même dans les deux écrits et ne diffère pas de celui de l'Apocalypse. De part et d'autre, ce sont les mêmes dogmes : la divinité du Sauveur, l'universalité de la rédemption, la réalité de la vie future <sup>1</sup>. C'est le même accent, la même conviction, la même candeur, la même tendresse, le même zèle à confesser la foi et à la communiquer. C'est aussi le même style : même simplicité dans les constructions, mêmes expressions favorites <sup>2</sup>, mêmes parallélismes, mêmes répétitions, mêmes maximes et mêmes images. Enfin, c'est un langage que S. Jean seul a parlé, langage de la spiritualité la plus sublime et de la bonté la plus paternelle, tout de lumière, de pureté et d'amour <sup>3</sup>.

879. — Quelle a été l'occasion de cette Epître et à qui était-elle destinée ?

On admet assez communément qu'elle a été écrite à l'occasion du quatrième Evangile, pour en annoncer la publication et en indiquer le but. Ce fait n'est garanti par aucun témoignage; mais l'Epître répond bien à ce dessein : elle est comme le sommaire de cet Evangile et pourrait en être la préface.

D'anciens Pères ont supposé que saint Jean s'adressait à des Juifs convertis, résidant chez les Parthes <sup>4</sup>. La Lettre ne

<sup>1</sup> Cf. Joan., xx, 31 et I Joan., v, 13. — <sup>2</sup> *Lux, tenebræ, mundus, mors, vita æterna, veritas, testari, testimonium, unigenitus Dei filius, apparere, lucere, videre, vincere, diligere, ponere animum suam*, etc. —

<sup>3</sup> Cf. I Joan., i, 1 et Joan., i, 1; — I Joan., i, 4 et Joan., xvi, 24; — I Joan., i, 10 et Joan., viii, 31; — I Joan., ii, 1 et Joan., i, 29; — I Joan., ii, 5 et Joan., xiv, 15; — I Joan., ii, 7-8 et Joan., xiii, 34; — I Joan., ii, 14; iv, 4 et Joan., xiv, 18, 23; — I Joan., ii, 24 et Joan., xv, 4, 7, 8; — I Joan., iii, 5 et Joan., i, 29; — I Joan., iii, 9; v, 14 et Joan., iii, 5, 6; — I Joan., iii, 8, 12; iv, 6 et Joan., viii, 44; — I Joan., iii, 16 et Joan., xv, 13; — I Joan., iii, 22, 24; v, 3 et Joan., xiv, 15, 21; xv, 9, 10; — I Joan., iv, 4 et Joan., iv, 42; — I Joan., iv, 9 et Joan., iii, 16; — I Joan., v, 9 et Joan., i, 5, 36; iii, 27-36; v, 32; — I Joan., xv, 20 et Joan., xvii, 3, etc.; S. Hier., *In Epist. ad Gal.*, vi, 10; Euseb., *H.*, vii, 25. — <sup>4</sup> S. Aug., *In Epist. ad Parthos*.

fournit aucune base à ce sentiment. On n'y trouve rien qui en restreigne la destination : elle ne contient aucune salutation, ni au commencement ni à la fin, de sorte qu'elle semble plutôt avoir été destinée, comme l'Évangile même, à l'Église entière. On peut présumer seulement que l'une et l'autre auront été publiées, d'abord à Ephèse où devait être l'Apôtre, puis dans l'Asie-Mineure où dogmatisaient les hérétiques qu'il combat.

On connaît les circonstances qui l'ont déterminé à prendre la plume, si longtemps après les Synoptiques et les autres écrivains sacrés<sup>1</sup>. Dès l'origine de l'Église, un grand nombre de judaïsants, à demi convertis, s'éprirent du désir de se faire fondateurs de religions, ou plutôt réformateurs et chefs de sectes<sup>2</sup>. Chacun composa à son gré un système où il mêla à divers degrés les dogmes du christianisme, les traditions juives et les idées philosophiques de l'Orient. De là un commencement de *gnose*, assez indécis d'abord, qui se diversifia suivant les lieux et les personnes, mais dont la tendance générale était de rabaisser la dignité du Sauveur et de reporter sur les spéculations philosophiques l'importance que la religion chrétienne attachait à la pratique de la vertu. Cérinthe (80-100) ne voulut voir en Jésus-Christ qu'une union morale et passagère du Christ ou du Dieu suprême avec une personne humaine<sup>3</sup>. D'autres ne reconnurent même pas la réalité de cette courte union. Selon eux, la chair ayant pour auteur le principe du mal et étant mauvaise de sa nature, le Verbe n'avait pu s'unir à elle : il n'avait pris qu'une forme humaine pour nous donner des instructions et des exemples. Il n'existait donc pas d'Homme-Dieu<sup>4</sup>. Quant à la rédemption, elle n'avait pas eu

<sup>1</sup> Scripsit evangelium adversus Corinthum aliosque hæreticos, et maxime tunc Ebionitarum dogma consurgens. S. Hier., *de Vir. illust.*, ix. — <sup>2</sup> I Joan., iv, 1. Cf. Act., xx, 29, 30; Jac., iii, 1, 9. — <sup>3</sup> I Joan., ii, 22-24; iii, 23; iv, 2, 3, 9, 10, 14, 15; v, 7, 10-13, 20; S. Iren., I, xxvi; III, iii, 4; xi, 1; *Philosophumena*. — <sup>4</sup> I Joan., i, 1, 3, 22; iii, 7; iv, 2, 3; v, 6-8, 20; II Joan., 7. Eos præcipue antichristos vocat qui Christum negarent venisse in carne, et qui non putarent Jesum esse Filium Dei. Tert., *de Præscr.*, 33; S. Iren., IV, xxxiii, 4.

lieu non plus <sup>1</sup>. Il est vrai qu'elle perdait sa raison d'être, l'homme n'ayant pas besoin d'être racheté, mais seulement d'être instruit; car c'était une maxime admise par tous ces novateurs, que pour plaire à Dieu, il suffisait de le connaître et d'avoir l'intelligence de ses mystères. A leurs yeux, la science et la sainteté étaient une même chose, η γνωσις. La vertu ne contribuait en rien à la perfection, et le péché n'y mettait aucun obstacle <sup>2</sup>.

S. Paul, passant près d'Ephèse en l'an 58, avait annoncé l'apparition prochaine de ces hérésies <sup>3</sup>, et, un peu plus tard, écrivant à Timothée, évêque de cette ville, il lui inculquait l'obligation où il était de les combattre <sup>4</sup>. Mais ce fut surtout l'œuvre de S. Jean, qui vint lui-même s'établir à Ephèse après la mort de la sainte Vierge <sup>5</sup>. Il s'en acquitta, en affirmant, avec toute l'énergie et la netteté possibles, dans cette Epître <sup>6</sup> comme dans son Evangile, les dogmes les plus essentiels du christianisme, la nature humaine du Sauveur, sa divinité et surtout l'union personnelle de son humanité et de sa divinité <sup>7</sup>. Aussi se trouve-t-il avoir réfuté par avance les hérésies plus dangereuses et plus puissantes qui allaient bientôt déchirer l'Eglise, et altérer, chacune à sa manière, le mystère de l'Incarnation : l'arianisme, le nestorianisme, l'eutychianisme, etc. <sup>8</sup>.

Nul écrit ne se prête moins à une analyse proprement dite. On voit bien néanmoins le but de l'auteur : il est à la fois dogmatique et moral. En même temps qu'il affermit les fidèles dans la croyance à la divinité du Sauveur, à la réalité de son sacrifice et à l'universalité de la Rédemption S. Jean s'efforce de les convaincre de la nécessité de pratiquer la vertu et surtout de l'importance de la charité. Ainsi les exhortations se mêlent à la polémique et aux enseigne-

<sup>1</sup> Cf. Joan., II, 2; IV, 2. — <sup>2</sup> Cf. I Joan., II, 3-11. — <sup>3</sup> Act., XX, 30. — <sup>4</sup> I Tim., I, 4; VI, 20; II Tim., II, 16. — <sup>5</sup> S. Iren., III, III, 1. — <sup>6</sup> I Joan., II, 1, 12, 18, 28; III, 7, 18; IV, 45; V, 2. Cf. Joan., XIII, 33; Gal., IV, 19. — <sup>7</sup> Plurimi vivente adhuc Joanne apostolo eruperunt... Apostolis, adhuc apud Judæam Christi sanguine recenti, phantasma Domini corpus asserabant. S. Hieron., *Adv. Lucif.*, 22, 23. — <sup>8</sup> Ut supradicti hæretici longe ante reperiantur convicti esse quam nati. S. Aug., *de dono persever.*, 4.

ments doctrinaux. Jésus-Christ est montré tour à tour comme vrai Dieu <sup>1</sup>, comme vrai homme <sup>2</sup>, comme médiateur <sup>3</sup>, comme victime <sup>4</sup>, comme source de toute grâce et de tout pardon <sup>5</sup>. Le péché est présenté comme incompatible avec la grâce sanctifiante <sup>6</sup>, et les bonnes œuvres comme indispensables pour le salut <sup>7</sup>. De l'ensemble de l'Épître résulte cette conclusion : Que la vocation du chrétien est de participer à la vie de Dieu, en s'attachant à Notre Seigneur par la foi et en s'appropriant ses mérites par une vie pure et sainte <sup>8</sup>.

## SECTION I.

*Dieu est lumière : nous devons vivre en enfants de lumières,*  
1, 5-II, 28.

Lumière et sainteté. — Précepte du Sauveur. — Onction du Saint-Esprit. — Dernière heure.

\* 880. — Quelle est la pensée de S. Jean, quand il dit que *Dieu est lumière* et que, pour lui être uni, il faut *marcher dans la lumière*, 1, 5, 7?

Dieu est lumière de sa nature, c'est-à-dire la vérité par essence, la vérité dans son éclat, sans tache, sans ombre, sans défaut. Il est lumière aussi dans ses opérations, c'est-à-dire parfaitement pur, exempt de toute malice et de toute iniquité. Pour lui ressembler et lui être uni, il faut que notre intelligence et notre volonté soient elles-mêmes pures, conformes aux vrais principes, ayant la perfection qu'elles doivent avoir. Prétendre jouir de l'amitié de Dieu et vivre dans les ténèbres, dans les pratiques honteuses et perverses, comme font ceux que sa parole n'éclaire pas, qui méconnaissent la vérité, c'est se faire illusion et s'abuser soi-même.

Les mots de lumière et de ténèbres, avec ceux de vérité

<sup>1</sup> I Joan., 1, 3; iv, 15; v, 5, 20. — <sup>2</sup> I Joan., iv, 14, 15. — <sup>3</sup> I Joan., iv, 14. — <sup>4</sup> I Joan., vi, 10. — <sup>5</sup> I Joan., ii, 1, 2; iv, 14, 15. — <sup>6</sup> I Joan., ii, 1, 3, 4, 9; iii, 4, 15, etc. — <sup>7</sup> I Joan., ii, 6, 29; iii, 7, 8, 16, 18, etc. — <sup>8</sup> I Joan., i, 7; ii, 3-11, 29; iii, 3-15, 19, 21, 24; v, 18. Cf. Rom., viii, 16; Eph., ii, 10; Tit., 1, 16; ii, 12; Jac., ii, 17-26.

et de vie, reviennent à chaque instant dans cette Epître, aussi bien que dans le quatrième Evangile. Il est probable que les hérétiques abusaient de ces termes et que S. Jean les reprend pour en rectifier le sens et apprendre aux fidèles à en faire une juste application.

881. — Est-il vrai qu'on ne puisse connaître Dieu sans observer ses lois, II, 3, 4?

S. Jean ne veut pas dire que celui qui acquiert la connaissance du vrai Dieu devient impeccable : c'eût été autoriser la présomption des hérétiques et contredire l'assertion qu'il vient d'émettre, savoir que nul n'est sans reproche en ce monde, et que notre âme a besoin, pour être purifiée, de l'application des mérites du Sauveur <sup>1</sup>. Mais il entend que ceux qui ne se mettent pas en peine d'observer les commandements divins n'auront jamais de Dieu cette connaissance supérieure et parfaite que les justes possèdent et que prétendaient donner les faux docteurs qu'il réfute <sup>2</sup>. Pour outrager Dieu par le péché, il faut, ou l'ignorer, ou méconnaître ses perfections, ou perdre de vue sa présence. Quand le cœur s'égare, il manque toujours à l'esprit quelque lumière. De là le double sens du mot *erratum*, égarement. Après cela, quoi de plus propre à aveugler l'âme, à lui faire perdre la notion et le sentiment des choses divines, que l'habitude du péché et l'asservissement aux passions?

\* 882. — Pourquoi S. Jean dit-il du précepte de la charité qu'il est ancien et nouveau à la fois, II, 7, 8?

Le précepte de la charité est tel que dit S. Jean. Il est nouveau, surtout par son côté positif, les exemples de Notre Seigneur, ses commandements et l'union que la grâce établit entre Jésus-Christ et ses membres ayant beaucoup ajouté, sous ce rapport, à son étendue et à sa rigueur <sup>3</sup>. En

<sup>1</sup> I Joan., I, 7-9. — <sup>2</sup> Joan., III, 20; VII, 17. Non intratur in veritatem nisi per caritatem. S. Aug., *Cont. Faust.*, XXXII, 18. Quanto magis magis cor dirigitur, tanto magis videt quod non videbat et valet quod non valebat. In Ps. LXXVII, 10; Bossuet, *Médit.*, Cène, 2<sup>e</sup> part. 37<sup>e</sup> jour. — <sup>3</sup> Cf. Exod., XXIII, 4? Joan., XIII, 34. Sic dilige inimicos ut fratres

même temps, il est ancien par son côté négatif, que S. Jean considère immédiatement après <sup>1</sup>. L'Apôtre de la dilection voulait proscrire l'inimitié, la haine du prochain <sup>2</sup>, et il aimait à dire qu'en proscrivant ces désordres, il ne tenait pas un langage nouveau; que ce qu'il défendait était déjà défendu au peuple ancien; que par conséquent celui qui haïrait son frère aurait les sentiments, non de l'ancien peuple qui était éclairé à demi, mais des païens ensevelis tout vivants dans les ombres de la mort <sup>3</sup>.

\* 883. — De quelle onction est-il parlé au verset 20 : *Unctionem habetis a Sancto*, απο του Αγιου?

S. Jean a surtout en vue l'onction intérieure de la grâce, celle qui éclaire l'âme et qui fait persévérer dans la foi et la charité, *spiritualis unctio* : néanmoins, comme l'onction extérieure du baptême et de la confirmation sont des moyens établis pour communiquer à l'âme cette onction intérieure, on peut croire qu'il unit l'une et l'autre dans sa pensée <sup>4</sup>.

Rapprochez ces mots : — 1<sup>o</sup> Du verset 27 : *Non necesse est ut aliquis vos doceat*. L'onction que vous avez reçue, la consécration qui a été faite de votre âme à Dieu, les instructions qui vous ont été adressées en diverses occasions et dont l'Esprit saint vous a donné l'intelligence, suffisent à votre direction et à votre salut. Vous n'avez besoin de leçons d'aucun docteur étranger : l'enseignement de l'Eglise avec la grâce de Dieu suffit aux enfants de l'Eglise <sup>5</sup>. — 2<sup>o</sup> De ce que S. Pierre dit aux Juifs, au commencement des Actes des Apôtres : *Sanctum et justum*, του Αγιου και Διχαριου, *negastis* <sup>6</sup>.

optes. Sic enim dilexit ille qui ait : Pater, ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt. S. Aug., *In hunc loc.*

<sup>1</sup> I Joan., II, 9, 11. — <sup>2</sup> I Joan., III, 12. — <sup>3</sup> I Joan., II, 14. *Supra*, n. 825, note. — <sup>4</sup> Egressi de lavacro perungimur benedicta unctione. Tert., *De bapt.*, 7. — <sup>5</sup> Cf. Joan., VIII, 47; X, 27; Act., VIII, 26; IX, 7; X, 16; Hebr., VIII, 11. Cathedram in cælo habet, qui corda docet. Si non sit intus qui doceat, inanis fit strepitus noster. S. Aug., *In hunc loc.*; S. Thom., 2<sup>a</sup>-2<sup>e</sup>, q. 8, a. 4, ad 1; Imit., III, 43. *Supra*, n. 807, note. — <sup>6</sup> Act., III, 14,

884. — Que signifient ces mots : *Novissima hora est*, II, 18, etc.



Quelques-uns traduisent : *Voici une heure critique, périlleuse*; d'autres : *Voici l'heure dernière*, sous-entendant *pour Jérusalem*, à laquelle Adrien allait ôter jusqu'à son nom <sup>1</sup>; d'autres sous-entendent, *pour moi. C'est ma dernière heure*. Mais communément, on explique ces mots en disant que S. Jean, aussi bien que les autres écrivains du Nouveau Testament, distingue dans la durée du monde trois époques : la loi de nature, la loi de Moïse et la loi de grâce ou le règne de l'Eglise. Cette troisième période est le *dernier âge*, *εσχάτη ώρα*, le règne du christianisme, l'époque où l'on verra toutes les prédictions accomplies et toutes les figures réalisées, *consummatio sæculi* <sup>2</sup>. Elle doit s'ouvrir par des luttes, des hérésies et des persécutions <sup>3</sup>. Quant à sa durée, on n'a aucun moyen de la déterminer <sup>4</sup>, et c'est sans raison qu'on traduirait : *Nous touchons à la fin du monde* <sup>5</sup>.

Peut-être S. Jean fait-il allusion à certaines paroles d'autres Apôtres, qui avaient à peu près le même sens <sup>6</sup>. Il distingue nettement l'Ante-Christ, ο Αντιχριστος, des antechrists <sup>7</sup>. Ce qu'il dit de ceux-ci peut avoir aussi rapport à certains passages des Epîtres précédentes <sup>8</sup> et de l'Evangile <sup>9</sup>.



<sup>1</sup> Après en avoir encore remué les ruines, Adrien essaya de la remplacer par une nouvelle ville qu'il nomma *Ælia Capitolina* (122-136). — C'est ce qu'atteste la médaille du n. 884. Légende : *Colonia Ælia Capitolina*. Au milieu, temple de Jupiter Capitolin; Jupiter entre Minerve et Junon. Les Juifs ayant essayé de secouer le joug firent frapper, sous Barcochébas, une autre monnaie, représentant l'entrée du temple de Jéhovah. — <sup>2</sup> Heb., ix, 26. — <sup>3</sup> Cf. Is., II, 2; Ezech., xxxviii, 16; Mich., iv, 1; Joel., II, 28; Act., II, 17; I Pet., I, 20; Brev., *Dom. III post. Pasch.*, lect. VII. *Ultima ætas est status præsens, post quem non est alius status, sicut nec post senium alia ætas*. S. Thom. — <sup>4</sup> Matth., xxiv, 36. — <sup>5</sup> *Infra*, n. 933, 941. — <sup>6</sup> I Tim., iv, 1; II Tim., III, 1; II Pet., III, 3; Jud., 18. Cf. Isai., II, 2. — <sup>7</sup> I Joan., II, 18. — <sup>8</sup> II Thess., II, 8; II Pet., III, 2. — <sup>9</sup> Matth., xxiv, 5.



Quant à ce qu'il ajoute : *Non erant ex nobis*, 19, il n'en faut pas trop presser le sens. Sa pensée semble se réduire à ceci : qu'il n'est pas croyable que des chrétiens animés d'une vraie foi à une certaine époque de leur vie se fussent déclarés contre le christianisme avec tant d'éclat et d'opiniâtreté<sup>1</sup>. C'est la pensée exprimée par S. Jérôme à Rufin : *Amicitia quæ desinere potest nunquam vera fuit*<sup>2</sup>.

## SECTION II.

*Dieu est la justice même : nos œuvres doivent être justes,*

III-IV, 6.

885. — Comment peut-on dire que quiconque est uni à Dieu ou né de Dieu ne pèche pas, III, 9, et que quiconque connaît Dieu, écoute et suit sa parole, IV, 6?

I. Que celui qui est uni à Dieu ou qui vit de sa vie n'offense pas Dieu gravement, c'est une chose évidente, si l'on prend ces mots, comme les prend S. Jean, *in sensu composito*, puisque l'état de péché et l'état de grâce sont incompatibles en un même sujet, V, 18<sup>3</sup>. C'est ainsi qu'on dira qu'un bon catholique ne méprise pas l'autorité de l'Eglise, ne viole pas ses lois. Il ne suit pas qu'un homme justifié a perdu la liberté de pécher, ni qu'un bon catholique ne peut pas devenir hérétique; il suit seulement que si cela arrivait, ils cesseraient d'être, le premier du nombre des justes, le second de celui des vrais fidèles<sup>4</sup>.

II. Quand S. Jean dit que celui qui connaît Dieu goûte et accepte sa parole, il parle, *ex communiter contingentibus*, de celui qui a de Dieu une connaissance intime, affectueuse, qui le connaît par le sentiment plus encore que par la raison, par l'affection plus que par la spéculation. C'est un fait

<sup>1</sup> Prov., XVII, 17. — <sup>2</sup> S. Hieron., *Epist.* III, 6. — <sup>3</sup> Cf. Matth., VII, 17-19; Joan., III, 6. *Inseparabilis est quippe bona vita a fide quæ per dilectionem operatur; imo vero ea ipsa est bona vita.* S. Aug., *De fid. et oper.* 42. L'intention de S. Jean est d'opposer cette maxime aux gnostiques qui prétendaient que la pratique était indifférente. — <sup>4</sup> Cf. I Cor., IX, 27; X, 12; Heb., VI, 4, 6; S. Thom., 2<sup>a</sup> 2<sup>e</sup>, q. 24, a. 11. *Supra*, n. 296.

visible que tous ceux qui connaissent Dieu de cette sorte prêtent volontiers l'oreille à ses ministres et entendent aisément sa doctrine.

### SECTION III.

*Dieu est charité : nous devons être charitables*, IV, 7-v, 17.

La charité et la crainte. — Les trois témoins. — Le péché *ad mortem*. — Conclusion.

886. — Quelle est la pensée de S. Jean, quand il dit que la charité parfaite chasse la crainte, IV, 18 ?

S. Jean ne veut pas dire qu'il n'y ait incompatibilité entre ces deux sentiments, ou qu'on ne puisse à la fois craindre Dieu et l'aimer. Il ne veut pas non plus condamner la crainte; car la crainte du péché et de ses châtimens est juste et salutaire. Nous pouvons en avoir besoin pour nous maintenir dans le devoir; et les considérations propres à nourrir en nous ce sentiment sont les plus efficaces sur l'esprit d'un grand nombre, sur ceux qui ont vécu dans le péché, en particulier<sup>1</sup>. Sa pensée est simplement que la charité est la plus excellente des dispositions, que plus elle a d'empire sur l'âme, plus elle lui donne de confiance, plus elle la détache de toute considération personnelles sans exposer néanmoins, en aucune manière, son intérêt véritable<sup>2</sup>.

887. — Quel est le sens de ce verset : *Hic est qui venit per aquam et sanguinem, non in aqua solum sed in aqua et sanguine*, v, 6 ?

L'intention de S. Jean paraît être d'affirmer contre les Docètes la réalité du corps du Sauveur. Mais au lieu de dire que le Fils de Dieu est venu dans la chair, pourquoi dit-il

<sup>1</sup> Sicut meliores sunt quos dirigit amor, ita plures sunt quos corrigit timor. S. Aug., *Epist.* clxxxv, 21. Rarissime accidit, imo vero nunquam, ut quisquam veniat, volens fieri christianus, qui non sit aliquo timore percussus, *De catech. rud.*, 9. — <sup>2</sup> Oportet ergo ut intret timor primo per quem veniat caritas. Sicut videmus per setam introduci linum, quando aliquid suitur : seta prius intrat, sed nisi exeat, non succedit linum. S. Aug., *In I Joan.*, ix, 4. Tanto minor est timor quanto patria quo tendimus est propior. Major enim timor debet esse peregrinantium, minor propinquantium, nullus pervenientium. *Serm.* cccxlviii, 4.

qu'il est venu par l'eau et le sang ? On peut en donner deux raisons : 1<sup>o</sup> Il a dessein de réfuter les hérétiques qui niaient qu'il eût pris un corps humain, composé des mêmes éléments que le nôtre, et tout particulièrement Cérinthe, d'après lequel le Christ, Fils de Dieu, n'avait été uni à Jésus que depuis son baptême jusqu'au début de sa passion. — 2<sup>o</sup> Il veut faire entendre, ce qu'il semble insinuer dans son Evangile <sup>1</sup>, que Jésus-Christ est devenu par sa mort une source de pureté et de vie pour les âmes <sup>2</sup>, qu'il a tiré du fond de son cœur le bain salutaire du baptême où nous sommes lavés de toutes nos souillures, et la boisson vivifiante de l'Eucharistie qui nous communique l'ardeur de sa charité et de toutes ses vertus <sup>3</sup>. C'est parce qu'il a en vue cette signification que S. Jean nomme ici l'eau avant le sang; car c'est le sang qui dut sortir d'abord du cœur du Sauveur et qu'il signale le premier dans son Evangile <sup>4</sup>.

888. — Le verset suivant : *Tres sunt qui testimonium dant in terra, etc.*, v, 8, que signifie-t-il ?

Voici l'explication qui nous semble la plus plausible. « De même qu'il y a au ciel trois témoins de la divinité de Jésus-Christ, le Père qui l'a reconnu pour son Fils au jour de son baptême, le Verbe qui s'est révélé en lui de tant de manières, le Saint-Esprit qui l'a glorifié au jour de la Pentecôte, de même que ces trois témoins ne font qu'un pour leur témoignage et pour leur nature, *οι τρεις εν εις*, de même aussi sur la terre il y a trois témoins qui attestent son humanité : l'esprit que l'Homme Dieu remet en mourant entre les mains de son Père, puis l'eau, puis le sang qui coulent de son cœur ouvert sur la croix. Ces trois témoins attestent un même dogme et un même fait, et ils sont unis dans une même nature, la nature humaine du Sauveur : *εις το εν εις*.

Il y a d'autres interprétations qui s'éloignent plus ou moins de celle-ci. — Plusieurs entendent par *aqua* le baptême de Notre Seigneur, par *sanguis*, sa mort sanglante, par

<sup>1</sup> Joan., xix, 34, 35. — <sup>2</sup> Joan., iii, 5. — <sup>3</sup> Cf. Joan., vi, 55, 56; I Joan., i, 3; Apoc., v, 9. *Supra*, n. 420. — <sup>4</sup> Joan., xix, 34.

*spiritus*, le mystère de la Pentecôte. Ils disent que dans ces trois circonstances, les trois personnes divines, en se manifestant successivement, ont rendu sensible sur la terre le témoignage qu'elles lui rendent incessamment au ciel d'une manière invisible <sup>1</sup>. D'autres pensent que l'eau, l'esprit et le sang sont trois termes mystiques pour signifier le baptême, la confirmation et l'eucharistie, où les fidèles trouvent le commencement, le progrès et le soutien de la vie surnaturelle. Suivant d'autres, le sang et l'eau joints au Saint-Esprit signifient l'Eglise, corps mystique du Sauveur, dont le témoignage concorde avec la parole de Dieu. Suivant d'autres encore, ce seraient ainsi désignées d'une manière métaphorique <sup>2</sup>.

889. — Que penser de l'authenticité du verset 7 : *Tres sunt qui testimonium dant in celo?*

Jusqu'ici les auteurs catholiques s'accordaient pour la défendre <sup>3</sup>, et ils avaient pour auxiliaires la plupart des protestants, attachés au *Texte reçu*. Voici leurs raisons :

<sup>1</sup> *Le sentiment de l'Eglise*. Un décret du Concile de Trente, confirmé au Concile du Vatican, frappe d'anathème quiconque refuse de reconnaître comme canoniques dans toutes leurs parties les livres que l'Eglise catholique a l'usage de lire comme tels et qui sont contenus dans la version Vulgate <sup>4</sup>. Or, il n'y a pas de doute que le verset 7 ne soit, au sentiment de l'Eglise, une partie intégrante d'un de ces livres, et qu'elle ne fasse de ce verset le même usage que du reste des Ecritures. Car — <sup>1</sup> C'est à ce titre qu'il a été inséré dans l'édition que Sixte V et Clément VIII ont donnée de la Vulgate, avec défense d'en retrancher quoique ce soit.

<sup>1</sup> S. Ambr., *de Spiritu sancto*, III, 66-68. — <sup>2</sup> S. Dionys. Alex., *Epist. adv. Paul. Samosat.*, q. 4, Romæ, 1796. Si quæ in his significata sunt inquiramus, non absurde occurrit ipsa Trinitas. S. Aug., *Cont. Maxim.*, II, xxii, 3. — <sup>3</sup> Cf. Wiseman, *Le Hir*, Danko, Klutgen, Franzelin, *De Deo trino*, Th. IV. — <sup>4</sup> Si quis libros ipsos integros, cum omnibus suis partibus, prout in Ecclesia catholica legi consueverunt et in Vulgata editione habentur, pro sacris et canonicis non susceperit, anathema sit. Conc. Trid., *De can. script.*, sess. IV. Cf. Conc. Vatic. *De revel.*, can. 4.

— 2° L'Eglise le chante à la Messe, plusieurs fois dans l'année, sous ce titre : *Lectio Epistolæ B. Joannis*, etc., et le fait réciter chaque dimanche au Bréviaire, de la Pentecôte à l'Avent<sup>1</sup>.

2° *De graves témoignages et des monuments respectables de la tradition ecclésiastique.* S'ils ne sont pas du premier siècle, ni de toutes les parties de la chrétienté, ils sont du moins assez anciens et assez nombreux pour établir que ce verset a toujours été connu et regardé comme canonique dans l'Eglise latine c'est-à-dire par tout l'Occident, à Rome, en Espagne, en Afrique et dans les Gaules. Nous pouvons citer en effet : — 1° S. Cyprien, qui dans son *Traité de l'Unité de l'Eglise* (250), allègue indubitablement ce verset comme une preuve sans réplique de la consubstantialité des trois personnes divines : *Dicit Dominus : Ego et Pater unum sumus. Et iterum de Patre et Spiritu sancto scriptum est : Et hi tres unum sunt*<sup>2</sup>. Le mot *scriptum est* indique certainement un texte sacré, et les paroles qui suivent : *De Patre et Spiritu sancto*, ne peuvent se rapporter qu'au verset 7. Aussi S. Fulgence évêque de Rapse († 523), qui les a cités également en plusieurs endroits, dit-il qu'en les citant et en leur donnant ce sens, il suit l'exemple du grand docteur de Carthage<sup>3</sup>. — 2° Un hérétique du quatrième siècle, Priscillien, qui, dans un écrit composé en 380 ou 381 pour se défendre contre un Concile de Saragosse, allègue le même verset et dans le même sens<sup>4</sup>. — 3° S. Eugène, évêque de Carthage, faisant la même citation dans une profession de foi contre l'arianisme, qu'il présente à Hunnéric, roi des Goths, au nom de 450 évêques réunis en 484 de toutes les parties de l'Afrique, de la Sardaigne et de la Corse. Il donne le passage de S. Jean comme la preuve la plus irréfutable de la con-

<sup>1</sup> *Missale* : 1<sup>re</sup> Dim. post Pasch. et Festum de pretioso Sanguine ; *Breviar.* : In Fest. Trinit ad Nonas. Adde Conc. Lateran. IV, cap. Damne-mus, Cont. Joan. abb., et *Corpus juris*, De celeb. Missæ, l. III, tit. 41, c. 8. — <sup>2</sup> S. Cyp., *De unit. Eul.*, vi. Cf. *Epist.* 73, ad Jubaianum. — <sup>3</sup> Cyprianus hæc testimonia de Scripturis inseruit. *Respons. cont. Arian.*, obj. 10 ; *De Trinitate*, etc. — <sup>4</sup> Cf. G. Schepps, *Priscillian ein neuaufundener lat. Schriftsteller*. Vienne, 1886.

substantialité du Verbe <sup>1</sup>. Ce fait est rapporté dans l'*Histoire de la persécution des Vandales* <sup>2</sup>, par Victor de Vite, membre du concile de Carthage et témoin oculaire. Un autre évêque qui y fut également présent, Virgile de Tapse affirme qu'on lisait le septième verset de S. Jean dans toutes les Bibles, dans celles des ariens aussi bien que dans celle des catholiques, et il le cite à quatre ou cinq reprises <sup>3</sup>. — 4° Le Prologue des Epîtres catholiques qu'on trouve dans le manuscrit de la Vulgate de Fulda (544-546), et qu'on a eu tort d'attribuer à S. Jérôme, mais qui est sûrement du cinquième siècle, se plaint de l'infidélité des traducteurs, dont plusieurs omettent ce passage, *ubi de veritate Trinitatis legitur* <sup>4</sup>; car cette plainte suppose évidemment qu'on lisait à cette époque le verset 7 dans un grand nombre de manuscrits latins et même dans un certain nombre de manuscrits grecs. — 5° Ajoutons la citation qu'en fait Cassiodore dans son *Commentaire sur les Epîtres apostoliques*, vers 570 <sup>5</sup>. La seule autorité de ce Docteur qui avait fait des livres saints une révision si attentive et si intelligente sur les meilleurs manuscrits grecs et latins <sup>6</sup>, suffirait pour nous convaincre que ce verset a toujours fait partie de la version italique, et que c'est à cette source que l'a puisé l'auteur du *Speculum*, attribué à S. Augustin par le Cardinal Mai <sup>7</sup>. — Quant aux auteurs grecs, nous avouons n'en connaître qu'un <sup>8</sup>, celui

<sup>1</sup> Et ut luce clarius unius divinitatis esse cum Patre et Filio Spiritum sanctum doceamur, Joannes ait : Tres sunt qui... Vict. Vit., *De persec. Vand.*, III, 41. — <sup>2</sup> *Hist. persec. afric. prov.*, III, 11 et X in fine (487); *Patrol. lat.*, t. VIII, 227. — <sup>3</sup> *De Trinitate*, I fin. et V, etc (496). —

<sup>4</sup> In prima Joannis Epistola ab infidelibus translatoribus multum orrasse a fidei veritate comperimus, Patris et Filii et Spiritus sancti testimonium omittentes. *Opera S. Hieron.* *Patrol. lat.* xxix, 828-830. —

<sup>5</sup> Cui rei testificantur in terra tria mysteria, aqua, sanguis et spiritus, quæ in Passione Domini leguntur, in cælo autem Pater et Filius et Spiritus Sanctus, et hi tres unus est Deus. *Complex. in Epist. apost.*, *Patrol. lat.*, lxx, 1373. — <sup>6</sup> Cf. *Instit. divin. litt.*; Præf. — <sup>7</sup> *Nova Biblioth. Maii*, t. I *Speculum*, Præf., 13 et ch. xxiii. — <sup>8</sup> On cite pourtant cette note écrite par le P. Angelo Rocca, l'un des savants correcteurs de la Vulgate sur l'exemplaire dont il se servait pour la révision :

Hæc verba sunt certissime de textu. In græco etiam antiquissimo exemplari quod habetur Venetiis leguntur.

d'un *Traité contre les Ariens* attribué par un grand nombre à S. Athanase ou à S. Maxime, qui ait cité ce verset avant le quatrième concile de Latran (1215)<sup>1</sup>.

3<sup>o</sup> *La nature du passage dont il s'agit.* — 1<sup>o</sup> Il ne saurait s'accorder plus parfaitement avec la suite de l'Épître ni avec le langage et les habitudes de l'Apôtre. Bien plus, il ne pourrait être supprimé sans une lacune visible; car si l'on retranche le verset 7, le raisonnement de l'Apôtre reste incomplet; il ne prouve plus l'union des deux natures en Jésus-Christ qu'il dit être essentielle à la foi<sup>2</sup>, mais seulement la réalité de la nature humaine<sup>3</sup>, qui était la moins contestée. De plus, si les trois personnes divines n'étaient pas donnés au verset 7 comme des témoins, μαρτυροντες εν τω ουρανω, pourquoi le sang, l'eau et l'esprit, το πνευμα, το υδωρ, το αιμα, seraient-ils personnifiés au verset 8, transformés en témoins, au masculin, et désignés par les mots correspondants, οι μαρτυρουντες εν τη γη? — 2<sup>o</sup> Donner ce verset pour une interpolation, c'est accuser de fraude tous les évêques d'Afrique; or, quelle imputation plus téméraire? Quel besoin avaient-ils de ce verset pour réfuter les Ariens? Qu'y aurait-il eu de plus contraire à leur intérêt et de plus périlleux pour leur cause que d'alléguer en faveur de la divinité de Jésus-Christ un texte faux, inconnu à l'antiquité, de préférence à une multitude d'autres si connus et si péremptoires<sup>4</sup>? Ne doit-on pas regarder comme bien plus plausible l'hypothèse des auteurs catholiques: que le verset 7 aura été omis d'abord dans quelques manuscrits grecs anciens par une inadvertance due à la conformité des premiers mots de ce verset avec ceux du verset suivant<sup>4</sup>; que des copistes favorables à l'arianisme, remarquant cette omission, se sont empressés de la généraliser<sup>5</sup>; que beaucoup de Pères,

<sup>1</sup> Migne, *Patrol. græc.* xxviii, 500. Cf. S. Apollin. *In Chron. pasch.*, Migne, V, 1298; et Lucian., *Philopatris* (363). — <sup>2</sup> I Joan., iv, 2, 3; V, 1, 5, 6. — <sup>3</sup> Matth., xxviii, 19. — <sup>4</sup> C'est ce qu'on appelle un ομοιοτελευτον. Pas de faute plus fréquente dans les manuscrits. On en compte 115 dans  $\aleph$ , bien qu'un certain nombre aient été corrigées par le transcripteur. B, A, D, en sont pareillement surchargés. Cf. Matth., v, 19; xxvii, 35; I Joan., ii, 22, 23. — <sup>5</sup> L'historien Socrate

tenant compte de ces variantes, ont cru devoir s'abstenir de citer le passage, et que, pour le même motif, peut-être, l'Eglise de Syrie s'est décidée à réformer sa version à cet endroit?

II. Malgré ces raisons, toute l'ardeur des protestants s'étant fixée dans ces derniers temps sur les études critiques, leurs docteurs ont changé de sentiment, et un certain nombre d'orthodoxes semblent disposés à les suivre <sup>1</sup>. Ils regardent le verset 7 comme une glose explicative du verset 8, auquel on aurait ajouté *in terra*. Nous nous bornons à rapporter les considérations auxquelles ils croient devoir se rendre.

1° *L'Eglise n'a pas tranché la question*. Le concile de Trente a voulu qu'on fit de la Vulgate l'édition la plus exacte possible, *quam emendatissima*; mais il n'a pu décider d'avance et jamais on n'a défini d'aucune manière la canonicité de tout ce qui s'y trouve. Il dit qu'on doit reconnaître pour Ecriture sainte tout ce que l'Eglise catholique est dans l'usage de tenir pour tel et qui fait partie de la Vulgate; mais nulle part l'autorité ecclésiastique n'a prononcé qu'il en est ainsi du verset 7 de S. Jean. L'insertion de ce passage dans l'édition latine de la Bible ou dans la liturgie ne peut équivaloir à une définition.

2° *Le témoignage de la Tradition n'est pas décisif*. Loin d'avoir été reconnu constamment et universellement depuis l'origine, ce verset semble avoir été ignoré deux ou trois siècles dans l'Eglise latine, et dans l'Eglise grecque huit siècles entiers. L'Italique mise à part, aucune version ancienne ne le contient : ni la syriaque, ni la copte, ni l'arménienne. Aucun écrivain des trois premiers siècles ne l'allègue, ni dans ses instructions, ni dans ses controverses, lors qu'il aurait le plus d'intérêt à le citer, lors qu'il cite ce qui précède et ce qui suit, lorsqu'il tâche de l'en déduire par le raisonnement, lors même qu'il commente l'Epître entière,

rend témoignage de ces altérations : *Veteres interpretes significarunt quosdam esse qui illam Epistolam depravarunt, quo in Christo hominom a Deo separarent*. H., VII, xxxii. Cf. I Joan., iv, 3.

<sup>1</sup> Voir Bude, Scholtz, Kaulen, Guntner, Bisping, Schanz, Cornely.



verset par verset <sup>1</sup>. Les prétendues allusions de Tertullien <sup>2</sup>, d'Origène <sup>3</sup>, de S. Cyprien <sup>4</sup>, de S. Augustin <sup>5</sup>, au verset 7 peuvent s'expliquer par le verset 8. S. Grégoire le Grand semble ne connaître encore que ce dernier verset. Au cinquième siècle, on trouve un faux S. Jérôme qui s'efforce d'établir l'autorité des trois témoins célestes et qui réclame contre leur omission dans certains exemplaires, mais sans parvenir à les faire admettre dans le *Codex Fuldensis*, ni dans l'*Amiatinus* <sup>6</sup>. Les plus anciennes citations qu'on en trouve, après S. Fulgence, sont d'Authert de Bénévent († 778), d'Etherius d'Osma († 809), de Wallafrid Strabon († 840); et ce n'est qu'après le IV<sup>e</sup> concile de Latran (1215) que l'usage en devient commun dans les deux Eglises <sup>7</sup>.

3<sup>o</sup> *Quant aux marques intrinsèques et aux présomptions, elles sont tout à fait insuffisantes.* — 1<sup>o</sup> L'accord du verset 7 avec le reste de l'Épître et des écrits de S. Jean est un indice négatif, non une démonstration. — 2<sup>o</sup> Si l'on ne veut pas croire à une interpolation frauduleuse, on peut admettre une erreur de bonne foi. Puisque ce verset se déduit naturellement du verset 8, dont il rend, au jugement des Pères, la signification spirituelle, quoi d'étonnant qu'on l'y ait joint d'abord par une note marginale, que la note ait été citée avec le verset par un certain nombre de commentateurs, et qu'ensuite on l'ait insérée dans le texte comme partie intégrante? La Préface mise par le Pseudo-Jérôme aux Épîtres canoniques et l'usage que le IV<sup>e</sup> concile de Latran fit de ce passage dûrent avoir pour effet de dissiper tout soupçon. Mais un simple *ομοιοτελεστον* ne peut rendre raison d'une omission si générale dans les Versions, dans les Pères et dans les manuscrits.

<sup>1</sup> S. Aug., *In Epist. ad Parthos*; Ven. Bed. *Comment.*; Sabatier, *Bibl. sac. latinæ versiones antiquæ*, t. III, p. 978. — <sup>2</sup> *Cont. Prax.*, 25; *De pudicit.*, 21. — <sup>3</sup> *Caten. in Psalm. Ps. cxxii*; Migne, XIII, 1084. — <sup>4</sup> *De unitate Eccl.*, 6. — <sup>5</sup> *Cont. Maxim. Arian.*, II, xxii, 3; *In Joan.*, xxxvi, 10; *De civ. Dei*, v, 11. — <sup>6</sup> Du VI<sup>e</sup> et du VIII<sup>e</sup> siècle. — <sup>7</sup> Les deux Eglises étaient représentées à ce Concile, et, par conséquent, les évêques grecs souscrivirent aussi bien que les latins le décret dans lequel ce verset est allégué contre l'abbé Joachim.

890. — Quel est le péché que S. Jean dit être *ad mortem*, et pour lequel il ne recommande pas de solliciter le pardon du coupable, v, 16?

Ce péché, *ad mortem*, n'est pas un simple péché mortel, comme le premier dont il est parlé au même verset, lequel fait perdre la vie à l'âme, puisqu'on peut lui rendre cette vie en intercédant pour elle. C'est un péché d'une malice particulière, qui ne peut être commis que par un chrétien, le péché qui éloigne le plus de Dieu et qui laisse le moins d'espoir de retour, l'apostasie <sup>1</sup>. S. Jean ne dit pas que nul ne s'en relèvera ou n'en obtiendra le pardon; il ne défend pas de prier, au moins secrètement, pour ceux qui y sont tombés; mais il s'abstient de toute loi, de toute recommandation et de toute promesse en leur faveur, parce que les coupables sont indignes de cet intérêt, et que la volonté de Dieu n'est pas d'accorder aisément cette grâce <sup>2</sup> : *Nec præsumas orare, nec desinas suspirare* <sup>3</sup>.

891. — Comment S. Jean conclut-il cette Lettre?

S. Jean conclut sa Lettre par trois mots qui en résument la doctrine et qui sont autant de principes opposés aux erreurs des hérétiques : — 1° Le péché n'est pas le fait d'un enfant de Dieu; celui qui a reçu la vie de Dieu au baptême, *qui natus est ex Deo* <sup>4</sup>, et qui reste son enfant, ne pèche pas. — 2° Le monde est plein de corruption et de malice <sup>5</sup>, en complète opposition avec l'Esprit de Dieu. — 3° Jésus-Christ est le Fils de Dieu, son vrai Fils, par conséquent de même nature que son Père. Il est venu ici-bas pour nous faire connaître le vrai Dieu, ou le vrai Fils de Dieu, la vérité même, *ut cognoscamus verum Deum*, nous incorporer à sa propre personne, *ut simus in Filio ejus*, et nous faire participer à sa vie <sup>6</sup>.

Un grand nombre de Pères, d'auteurs catholiques et

<sup>1</sup> Cf. Matth., xii, 32; Heb., vi, 4; x, 26. *Supra*, n. 311, 805, 818. —

<sup>2</sup> Cf. Jer., vii, 16; xv, 5; Joan., viii, 21-24. — <sup>3</sup> S. Bern., *de Grad. superb.*, xxii. — <sup>4</sup> I Joan., v, 18. Cf. I Joan., iii, 9. *Supra*, n. 885. —

<sup>5</sup> I Joan., v, 19. — <sup>6</sup> I Joan., v, 20. Cf. i, 2.

même de protestants rapportent à Jésus-Christ, Fils de Dieu, les paroles dernières : *Hic est verus Deus*, etc. ; et ils allèguent les raisons suivantes : 1<sup>o</sup> Régulièrement, le pronom *Hic*, Ουτος, se rapporte au substantif le plus rapproché, et l'on ne voit ici aucune raison pour s'écarter de la règle. — 2<sup>o</sup> Faire dire à S. Jean que le Père est le vrai Dieu, immédiatement après qu'il l'a appelé le Dieu véritable, c'est lui imputer une tautologie sans motif. — 3<sup>o</sup> C'est encore oublier le but qu'il a en vue. Son Epître a pour fin, comme son Evangile, d'inculquer la divinité du Fils, non celle du Père<sup>1</sup> ; et l'on doit s'attendre à retrouver comme conclusion à la fin ce qu'il a posé comme thèse au commencement<sup>2</sup>. — 4<sup>o</sup> Dans S. Jean, la vie éternelle est toujours attribuée au Fils<sup>3</sup>. — 5<sup>o</sup> Il y a dans le quatrième Evangile bien d'autres passages où la divinité est attribuée, non moins expressément, au Sauveur<sup>4</sup>.

Des commentateurs récents font remarquer que le texte du verset 20 porte : *ινα γνωσκωμεν τον αληθινον, και εσμεν εν τω αληθινω*, que rien n'oblige de sous-entendre ou d'ajouter *Θεον*, comme a fait la Vulgate, et qu'il est naturel d'entendre par *τον αληθινον*, ici comme dans l'Apocalypse<sup>5</sup>, Notre Seigneur Jésus-Christ. Les derniers mots du verset en deviennent plus clairs encore et plus décisifs : *Hic est verus, qui est Deus, et vita æterna, η ζωη αιωνιος*.

Néanmoins, il y a aussi parmi les orthodoxes des interprètes qui entendent ces mots du Père, en se fondant sur ces motifs : — 1<sup>o</sup> Que c'est le Père qui est la source de toute vie dans la Trinité comme dans la création<sup>6</sup>. — 2<sup>o</sup> Que S. Jean ne donne jamais qu'au Père le nom de vrai Dieu<sup>7</sup>. — 3<sup>o</sup> Que c'est l'idée du Père qui domine dans tout ce passage<sup>8</sup>. Ce sentiment, s'il était admis, n'affaiblirait

<sup>1</sup> Cf. Joan., I, 1, 2, 3, 4 et I Joan., I, 1, 2. — <sup>2</sup> Joan., XXI, 25 et I Joan., V, 20. — <sup>3</sup> Cf. Joan., I, 4 ; III, 36 ; V, 26 ; 40 ; VI, 35, 48 ; X, 10, 28 ; XI, 25 ; XIV, 6 ; I Joan., I, 2 ; V, 11, 12. — <sup>4</sup> Cf. Joan., I, 18 ; V, 18 ; XI, 27 ; XIV, 1, 26. — <sup>5</sup> Apoc., III, 7 ; VI, 10. Cf. Joan., I, 14 ; XIV, 6 ; Apoc., III, 14. — <sup>6</sup> Joan., V, 26 ; VI, 58 ; XII, 50 ; XVII, 3 ; I Joan., I, 2. — <sup>7</sup> Joan., VII, 28 ; XVII, 3. — <sup>8</sup> Cf. Act., IX, 10, 11 ; VII, 18, 19 ; I Joan., II, 22 ; II Joan., 7.

guère la preuve que nous avons ici de la divinité du Sauveur. Il resterait toujours qu'il est appelé par S. Jean le vrai Fils du vrai Dieu; or le vrai Fils du vrai Dieu ne peut être que Dieu.

L'Épître finit par ces mots : *Custodite vos a simulacris*, απο των ειδωλων, recommandation motivée, aussi bien que la répétition du terme *Deus verus*, au verset précédent <sup>1</sup>, par le fanatisme des idolâtres d'Ephèse <sup>2</sup>, au milieu desquels vivait S. Jean.

892. — Quels sont les dogmes dont il est fait mention dans cette Epître ?

Presque tous les dogmes établis dans le Nouveau Testament sont ici mentionnés : — 1° La divinité de Jésus-Christ <sup>3</sup>. — 2° L'Incarnation <sup>4</sup>. — 3° Le sacrifice expiatoire du Sauveur <sup>5</sup>. — 4° La rémission des péchés, en vertu de ses mérites <sup>6</sup>. — 5° La vie éternelle par la foi en Jésus-Christ <sup>7</sup>. — 6° La nécessité d'obéir aux préceptes pour conserver la grâce et l'amitié de Dieu, etc. <sup>8</sup>.

En même temps qu'il rappelle les principaux dogmes, S. Jean recommande les plus belles vertus. Il parle de la vie chrétienne en termes ravissants; mais le charme de sa Lettre, c'est qu'il s'y dépeint à chaque trait et que son âme rayonne par toutes ses paroles. Sans qu'il songe à se montrer, il révèle en sa personne un homme tout céleste, un chrétien parfait, transfiguré par la grâce, et dont Jésus-Christ est la vie. Son langage ne respire, comme celui du divin Maître, que pureté, douceur, innocence, charité <sup>9</sup>. *Quidquid fatur, amor : sic amor imperat*. Aussi S. Augustin en était-il insatiable et aurait-il voulu s'en occuper toujours : *Quanto*

<sup>1</sup> I Joan., v, 20. — <sup>2</sup> Act., xix, 24-34; Apoc., ix, 20; xxi, 8. — <sup>3</sup> Cf. Joan., i, 1, 2, 14 et I Joan., i, 2; ii, 22; iii, 23; iv, 2, 3, 9, 10, 14, 15; v, 1, 7, 10-13, 20. — <sup>4</sup> Cf. Joan., i, 14 et I Joan., i, 1; ii, 22; iv, 2, 3; v, 6. — <sup>5</sup> Cf. Joan., xix, 30-40 et I Joan., ii, 12; iii, 5, 8, 16; iv, 10. — <sup>6</sup> Cf. Joan., xi, 50 et I Joan., i, 7, 9; ii, 1, 2, 12, 13. — <sup>7</sup> Cf. Joan., iii, 14; xvii, 3 et i, 3; v, 1, 5, 13. — <sup>8</sup> Cf. Joan., xii, 17; xv, 14 et I Joan., i, 6; ii, 4, 29; iii, 4-9, etc. — <sup>9</sup> Phil., iv, 8.

*libentius de caritate loquor, tanto minus volo finire Epistolam istam* <sup>1</sup>.



2



<sup>1</sup> S. Aug., *In I Joan.*, viii, 4. — <sup>2</sup> Médaille de Domitien. Face : L'empereur Domitien portant au cou une tête de Méduse. Légende : *Domitianus Augustus Germanicus, consul decies, imperator, cæsar, divi Vespasiani filius*. Revers : Offrande d'un sacrifice sur un autel et devant un temple, à l'occasion des jeux séculaires.